



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 06 novembre 2018

**Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des Universités**

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

S/C de Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'Education
Nationale de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme

Rectorat

Division :

Dossier suivi par :
Christine NGUYEN
Laury-Anne CROCHET

Tél. 03 22 82 39 13

Mél : ce.opera@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du
public et d'accueil
téléphonique
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00
8h00 à 17h30

**Objet : Formation des Personnels 2019-2020
Dispositif d'Optimisation des PErsonnels par la Reconversion et
L'Adaptation (O.PE.R.A.)**

Le dispositif O.PE.R.A. propose aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation d'adapter leurs compétences ou, dans certains cas et ce uniquement pour les enseignants, de les transférer vers un autre champ disciplinaire.

Vous trouverez ci-joint :

- 1 - un descriptif des possibilités offertes par le dispositif O.PE.R.A., ainsi que les modalités correspondantes d'inscription, afin d'en informer les personnels concernés ;

2 - les fiches de candidature :

- pour les adaptations courtes,
- pour les adaptations longues,
- pour les reconversions,

à retourner, dûment complétées, au Rectorat, dispositif O.P.E.R.A. :

- avant le 15 janvier 2019, pour les adaptations longues et les reconversions ;
- un mois avant le début du stage pour les adaptations courtes.

3 - une affichette destinée à l'information des personnels enseignants et CPE.

L'examen des candidatures sera mené en fonction des priorités accordées aux projets et des besoins recensés. A noter que les éventuelles candidatures à une reconversion en documentation ne pourront plus être satisfaites, en l'absence de besoin.

Pour toutes précisions complémentaires concernant ce dispositif, vous pouvez :

- ☞ contacter par téléphone le bureau du dispositif au : 03.22.82.39.13 ;
- ☞ convenir d'un rendez-vous avec les responsables (Christine NGUYEN et Laury-Anne CROCHET) ;
- ☞ consulter le site Adaptation et reconversion - OPERA à partir du serveur académique, rubrique Espace Pro / La formation tout au long de la vie / Adaptation et reconversion.

<http://www.ac-amiens.fr/186-adaptation-et-reconversion.html>

Je vous remercie de veiller à en informer les personnels placés sous votre autorité et à assurer la diffusion des dispositions de la présente note.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Jean-Jacques VIAL

Optimisation des **PE**rsonnels par la Reconversion et l'**Ad**aptation Année scolaire 2019-2020

ENJEUX

Les établissements du second degré sont confrontés à de **profondes évolutions**. Les mutations économiques, technologiques et sociales transforment les métiers des personnels de l'Éducation nationale. De **nouvelles formations** sont nécessaires, des spécialités ou fonctions sont moins porteuses, la mise en place des projets d'établissement et des contrats d'objectifs fait apparaître des besoins d'actualisation ou de développement des compétences professionnelles.

PERSONNELS CONCERNÉS

Les professeurs de l'enseignement secondaire ou les CPE qui ont un **projet individuel** ayant pour but de :

- *actualiser leurs connaissances ou s'adapter aux modifications des conditions d'exercice de leur métier ;*
- *s'adapter à l'évolution de la carte des formations ;*
- *reprendre contact avec la réalité du monde socio-professionnel et économique ;*
- *changer de discipline ou de valence (hors CPE) ;*
- *adapter leurs compétences professionnelles.*

Les **adaptations courtes** peuvent être demandées par tout enseignant du second degré, quel que soit son statut.

Les **adaptations longues et reconversions** sont réservées aux personnels titulaires (hors détachements, préparations aux certifications ou aux concours et formations dans le cadre des réformes nationales).

ADAPTATION OU RECONVERSION

Plusieurs situations peuvent se présenter :

L'intéressé veut améliorer ses qualifications ou s'adapter aux modifications d'exercice de sa fonction.	L'intéressé souhaite ou doit enseigner une autre discipline .
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Il peut solliciter, avant le 15 janvier 2019, une adaptation longue d'une durée d'un an ou plus, avec éventuellement décharge partielle ; ▫ Il peut solliciter, tout au long de l'année, une adaptation courte d'une durée de moins de trois mois. Cette formation concerne principalement les demandes de stage en entreprise. 	<p>Il doit solliciter, avant le 15 janvier 2019, une reconversion. Il bénéficiera d'une décharge partielle durant la première année.</p> <p>La validation de la reconversion et le changement de valence interviendront, sous certaines conditions, en principe, à l'issue de la deuxième année de formation.</p>

MODALITÉS ET ÉVALUATION

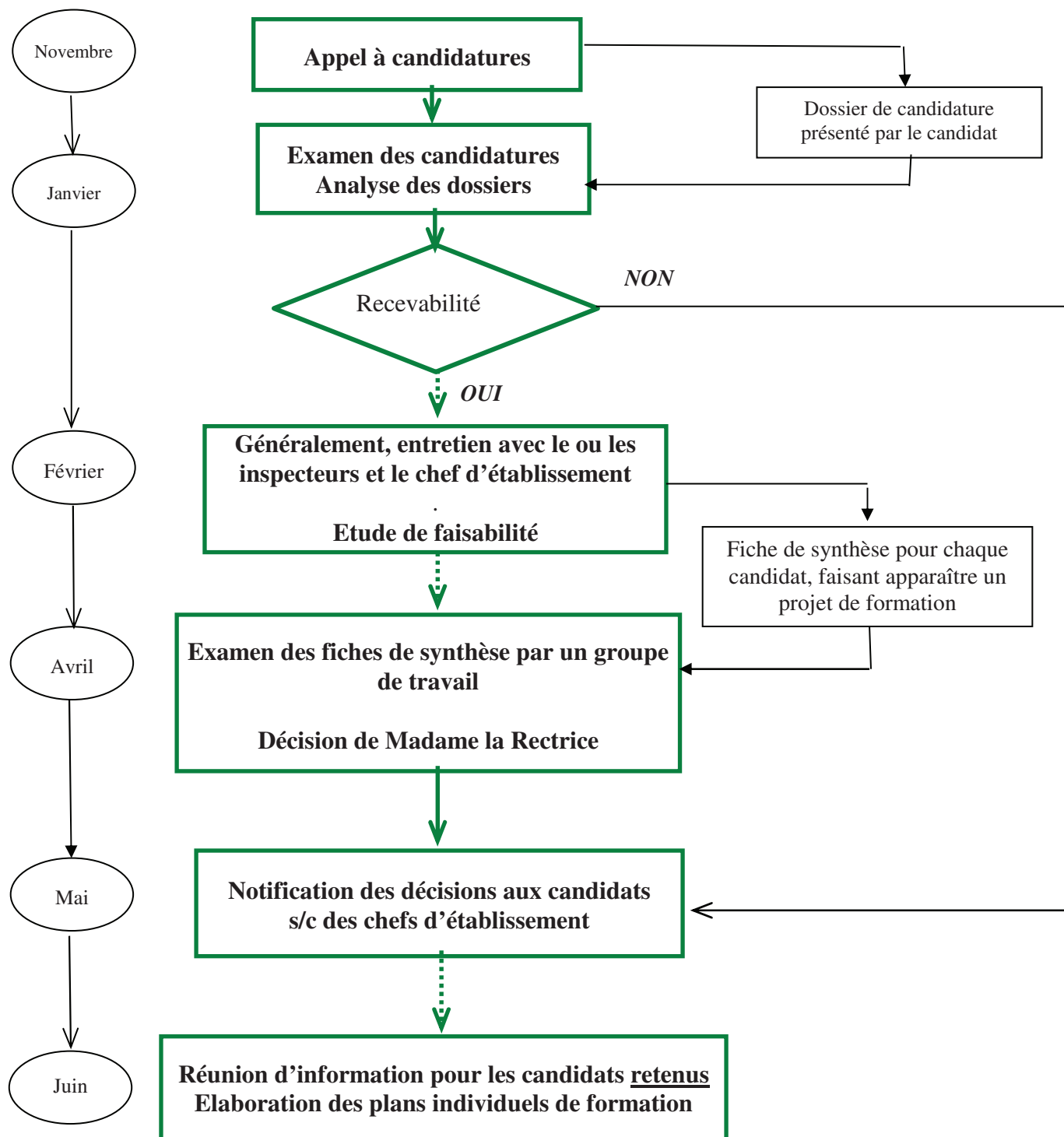
La formation, le plus souvent individualisée, sera organisée conformément au **plan initial présenté par le candidat**, en accord avec les corps d'inspection et le dispositif OPERA.

Les **frais occasionnés seront pris en charge** par l'administration.

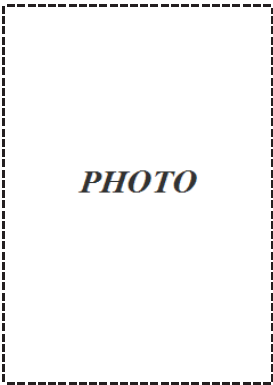
Chaque stagiaire bénéficiera d'un **suivi administratif et pédagogique** pendant toute la période de sa formation.

Pour les adaptations longues et les reconversions, la validation sera assurée, dans l'année qui suivra la formation, par le corps d'inspection et les responsables pédagogiques et/ou administratifs concernés.

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS



ACADEMIE D'AMIENS
RECTORAT
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9



O.P.E.R.A.
Optimisation des PERsonnels par
la Reconversion et l'Adaptation
☎ 03.22.82.39.13
ce.opera@ac-amiens.fr

Année scolaire 20.. - 20..

CANDIDATURE À UNE RECONVERSION

Affaire suivie par :
Christine NGUYEN
Laury-Anne CROCHET

ÉTAT CIVIL

NOM : Prénom :
Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Situation familiale :
Adresse personnelle : Nombre d'enfants :
CP : _ _ _ _ Ville : Téléphone fixe :
Mél : Téléphone portable :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Grade : Échelon : Ancienneté E.N. :
Établissement d'exercice :
Discipline :
IA-IPR ou IEN-ET :
TZR : oui non Risque de MCS : oui non
Si mutation, secteur géographique envisagé :

FORMATION INITIALE

Diplômes et années d'obtention :
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _

DEMANDE

Discipline d'accueil envisagée :
.....
.....
Observations :
.....
À : Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Signature :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....
.....
À : Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Signature :

OBJECTIFS

Indiquez vos objectifs personnels :

Ces objectifs entrent-ils dans le cadre du projet d'établissement ?

CONTENUS ENVISAGÉS

Théoriques :

Techniques :

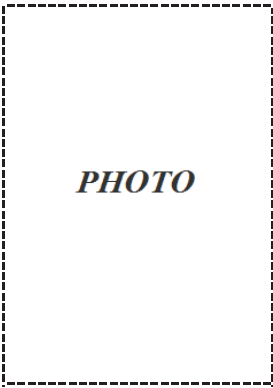
Pédagogiques :

Fiche de candidature à retourner accompagnée d'une **photo d'identité**.

au :

RECTORAT D'AMIENS
Dispositif OPERA
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 3
☎ 03.22.82.39.13
ce.opera@ac-amiens.fr

ACADEMIE D'AMIENS
RECTORAT
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9



O.P.E.R.A.
Optimisation des PErsonnels par
la Reconversion et l'Adaptation
☎ 03.22.82.39.13
ce.opera@ac-amiens.fr

Année scolaire 20.. - 20..

CANDIDATURE À UNE ADAPTATION LONGUE

Affaire suivie par :
Christine NGUYEN
Laury-Anne CROCHET

ÉTAT CIVIL

NOM : Prénom :
Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Situation familiale :
Adresse personnelle : Nombre d'enfants :
CP : _ _ _ _ Ville : Téléphone fixe :
Mél : Téléphone portable :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Grade : Échelon : Ancienneté E.N. :
Établissement d'exercice :
Discipline :
IA-IPR ou IEN-ET :
TZR : oui non Si mutation, secteur géographique envisagé :

FORMATION INITIALE

Diplômes et années d'obtention :
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _
..... _ _ / _ _ / _ _ _ _

DEMANDE

Type d'adaptation :
.....
.....
Observations :
.....
.....
À : Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Signature :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....
.....
À : Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Signature :

OBJECTIFS

Indiquez vos objectifs personnels :

Ces objectifs entrent-ils dans le cadre du projet d'établissement ?

CONTENUS ENVISAGÉS

Théoriques :

Techniques :

Pédagogiques :

Fiche de candidature à retourner accompagnée d'une **photo d'identité**.

au :

RECTORAT D'AMIENS
Dispositif OPERA
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 3
☎ 03.22.82.39.13
ce.opera@ac-amiens.fr

ACADEMIE D'AMIENS
RECTORAT
20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9



Année scolaire 20.. - 20..

Candidature à une adaptation courte

O.P.E.R.A.
Optimisation des PErsonnels
par la Reconversion et
l'Adaptation
☎ 03.22.82.39.13
ce.opera@ac-amiens.fr

Affaire suivie par :
Christine NGUYEN

Type de formation :	Document à fournir :
<input type="checkbox"/> Stage en entreprise ou en administration	→ Convention
<input type="checkbox"/> Stage en établissement scolaire	→ Contrat d'établissement
<input type="checkbox"/> Autre	→ À voir avec le dispositif

Cadre réservé à l'administration

Code contenu : _ _ _ Code public : _ _ _

ÉTAT CIVIL

NOM : Prénom :
Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Situation familiale :
Adresse personnelle : Nombre d'enfants :
CP : _ _ _ _ Ville : Téléphone fixe :
Mél : Téléphone portable :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Grade : Échelon : Ancienneté E.N. :
Établissement d'exercice :
Spécialité enseignée ou fonction exercée :
IA-IPR ou IEN-ET :

MODALITÉS D'ORGANISATION

Lieu de formation envisagé :
Adresse précise :
CP : _ _ _ _ Ville :
Coordonnées du maître de stage (tél, mél) :
Calendrier du stage (dates, horaires) :

COÛT*

* Cette case non remplie signifie que le coût est nul

T.S.V.P.
À RENVOYER SOUS LE PRÉSENT TIMBRE 5 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE L'ACTION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

ACTIVITÉS ENVISAGÉES

SIGNATURE DU CANDIDAT

Date : Signature :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

- Favorable
 Défavorable (à justifier)

Date : Signature :

AVIS IEN ET ou IA IPR

Date : Signature :

VISA OPERA

Date : Signature :

Rectorat

Dispositif O.P.E.R.A.

Dossier suivi par
Christine NGUYEN
Laury-Anne CROCHET

Tél.
03 22 82 39 13

Mél :
ce.opera@ac-amiens.fr

Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale

Dossier suivi par
Brigitte KOENIG
Tél.
03 22 82 38.92
Fax
03 22 82 37 33
Mél.
brigitte.koenig@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

**Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :**
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Article 1er : La présente convention, dans le cadre :

- d'une adaptation courte,
- d'une adaptation longue,
- d'une reconversion,

règle les rapports résultant de la concertation entre :

- NOM (du CHEF d'ENTREPRISE, d'ASSOCIATION...) :
FONCTION :
NOM DE L'ENTREPRISE, de l'ASSOCIATION... :
ADRESSE COMPLETE :

Tél. :

Mél. :

et

- Madame la Rectrice de l'Académie d'AMIENS concernant le stage effectué dans l'entreprise, l'association... par :

PRENOM et NOM du stagiaire :

Mél. :

professeur au (NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE – VILLE) :

Mél. :

Article 2 : Le programme du stage sera établi en étroite concertation entre le responsable de formation et le professeur et devra être approuvé par la Rectrice d'Académie ou son représentant.

Article 3 : Le stage aura lieu les (DATES - HORAIRES) :

Article 4 : Le professeur en stage demeure rattaché à son établissement scolaire pendant la durée de sa formation. En cas de difficulté pendant le déroulement du stage, vous pouvez contacter le responsable du dispositif OPERA.

Article 5 : Durant son stage le professeur est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du lieu de stage (présence, hygiène, sécurité, etc.) au même titre que l'ensemble des personnels. Il est tenu au secret professionnel.

Article 6 : Au cours du stage, le professeur ne pourra prétendre à aucune autre rémunération. Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34 - paragraphe 2, alinéa 2, de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 pour les agents non titulaires).

En cas d'accident survenant au professeur, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de formation s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au chef de l'établissement d'affectation du professeur. Il utilisera à cet effet les imprimés spéciaux qui seront mis à sa disposition par le chef de l'établissement scolaire, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Le responsable de formation devra couvrir les risques "responsabilité civile" qui résultent pour lui de l'accueil du stagiaire par une assurance appropriée.

Article 7 : En cas de maladie, l'arrêt de travail est à transmettre au chef de l'établissement d'affectation du professeur. Le stagiaire est tenu d'informer, sans délai, le responsable du lieu de stage et la responsable du dispositif OPERA.

Article 8 : En cas d'adaptation longue ou de reconversion, le stagiaire fera compléter, par le responsable du stage, le document intitulé « Suivi mensuel de formation ». Celui-ci est à transmettre à la responsable du dispositif OPERA.

Article 9 : En cas d'adaptation courte, le responsable du stage complétera le document intitulé « Etat de présence ». Celui-ci est à transmettre à la responsable du dispositif OPERA.

Article 10 : En cas de manquement au règlement intérieur, ou en cas de difficulté grave, la Rectrice met fin au stage à la demande du responsable de formation.

Pour l'entreprise
Le

Le Stagiaire
Le

La Rectrice
Le

Signature

Signature

Signature

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Délégué Académique

Dany DESCHAMPS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Visa OPERA après consultation des corps d'inspection

Le

Signature



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Dispositif O.P.E.R.A.

Dossier suivi par
Christine NGUYEN
Laury-Anne CROCHET

Tél.
03 22 82 39 13

Mél. :
ce.opera@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public et
d'accueil téléphonique :
9h00 à 12h30 et 14h à 17h00,
du lundi au vendredi

Dans le cadre du dispositif d'Optimisation des PErsonnels par la Reconversion et l'Adaptation (OPERA) :

NOM DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE COMPLÈTE :

Tél. :

Mél. :

Accepte d'accueillir en stage pratique :

PRÉNOM et NOM du stagiaire :

Courriel du stagiaire :

professeur AU (NOM DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE – VILLE) :

Le stage aura lieu (PÉRIODE) :

Veillez compléter le calendrier prévisionnel de rencontres au verso.

Professeur d'accueil / référent :

PRÉNOM et NOM du tuteur :

Courriel du tuteur :

Téléphone :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Visa du Chef d'établissement d'accueil
Le

Signature

Visa du stagiaire
Le

Signature

Visa du dispositif OPERA
Le

Signature

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU TUTORAT Année scolaire 2019-2020

Septembre 2019							
N°	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2019							
N°	L	M	M	J	V	S	D
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Novembre 2019							
N°	L	M	M	J	V	S	D
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2019							
N°	L	M	M	J	V	S	D
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

Janvier 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Février 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28	29	

Mars 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

Avril 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

Mai 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

Juin 2020							
N°	L	M	M	J	V	S	D
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

Dès la première prise de contact avec votre tuteur, veuillez planifier un calendrier prévisionnel de rencontres, en entourant les journées consacrées à votre tutorat **sur l'ensemble de l'année scolaire.**

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ ET CPE

Dans un contexte d'évolution permanente, **vous souhaitez actualiser et/ou développer vos compétences professionnelles, enseigner une nouvelle discipline...**

Le **Rectorat d'Amiens** et le **dispositif OPERA** vous proposent leur concours dans le but de mettre en œuvre

UN PLAN DE FORMATION INDIVIDUALISÉ

afin d'enrichir ou d'adapter vos compétences sur les plans **théorique, professionnel, technique et pédagogique.**

Suivant le cas, vous pourrez bénéficier d'une :

ADAPTATION LONGUE	Plan de formation échelonné sur une année scolaire ou plus
RECONVERSION (hors CPE)	
ADAPTATION COURTE	Stage ponctuel d'une durée inférieure à 3 mois

Dossiers de candidature disponibles au secrétariat de l'établissement ou téléchargeable sur <http://ac-amiens.fr>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Christine NGUYEN ou **Laury-Anne CROCHET**,
responsables du dispositif OPERA

Rectorat d'Amiens

Dispositif OPERA, Portes 404-406

☎ 03.22.82.39.13

@ ce.opera@ac-amiens.fr

🌐 <http://ac-amiens.fr>, rubrique Espace Pro – Formation tout au long de la vie – Adaptation et Reconversion

<http://www.ac-amiens.fr/186-adaptation-et-reconversion.html>